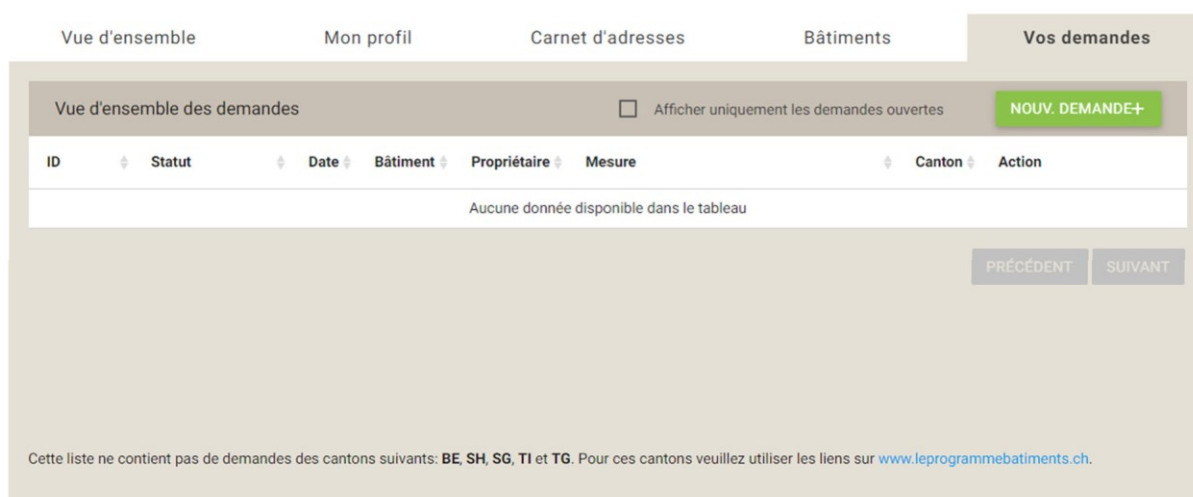


# M-03

## Chauffage à bois automatique, puissance calorifique $P \leq 70$ kW

### Visualisation de la plateforme de demandes de subventions

#### 1. Nouvelle demande



Vue d'ensemble Mon profil Carnet d'adresses Bâtiments Vos demandes

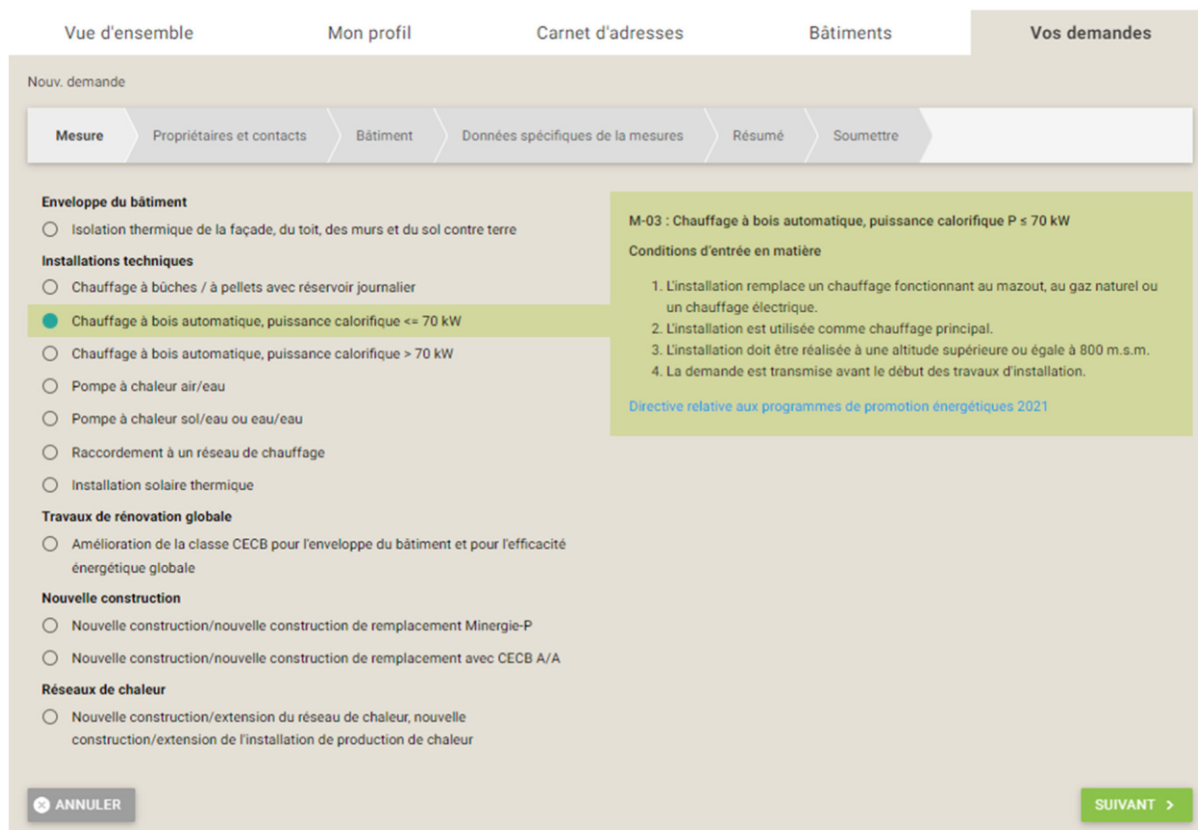
Vue d'ensemble des demandes  Afficher uniquement les demandes ouvertes NOUV. DEMANDE+

ID	Statut	Date	Bâtiment	Propriétaire	Mesure	Canton	Action
Aucune donnée disponible dans le tableau							

PRÉCÉDENT SUIVANT

Cette liste ne contient pas de demandes des cantons suivants: BE, SH, SG, TI et TG. Pour ces cantons veuillez utiliser les liens sur [www.leprogrammebatiments.ch](http://www.leprogrammebatiments.ch).

#### 2. Choix de la mesure



Nouv. demande

Mesure Propriétaires et contacts Bâtiment Données spécifiques de la mesures Résumé Soumettre

**Enveloppe du bâtiment**

- Isolation thermique de la façade, du toit, des murs et du sol contre terre

**Installations techniques**

- Chauffage à bûches / à pellets avec réservoir journalier
- Chauffage à bois automatique, puissance calorifique  $\leq 70$  kW
- Chauffage à bois automatique, puissance calorifique  $> 70$  kW
- Pompe à chaleur air/eau
- Pompe à chaleur sol/eau ou eau/eau
- Raccordement à un réseau de chauffage
- Installation solaire thermique

**Travaux de rénovation globale**

- Amélioration de la classe CECB pour l'enveloppe du bâtiment et pour l'efficacité énergétique globale

**Nouvelle construction**

- Nouvelle construction/nouvelle construction de remplacement Minergie-P
- Nouvelle construction/nouvelle construction de remplacement avec CECB A/A

**Réseaux de chaleur**

- Nouvelle construction/extension du réseau de chaleur, nouvelle construction/extension de l'installation de production de chaleur

**M-03 : Chauffage à bois automatique, puissance calorifique  $P \leq 70$  kW**

Conditions d'entrée en matière

- L'installation remplace un chauffage fonctionnant au mazout, au gaz naturel ou un chauffage électrique.
- L'installation est utilisée comme chauffage principal.
- L'installation doit être réalisée à une altitude supérieure ou égale à 800 m.s.m.
- La demande est transmise avant le début des travaux d'installation.

[Directive relative aux programmes de promotion énergétiques 2021](#)

ANNULER SUIVANT >

### 3. Propriétaires et contacts

Vue d'ensemble   Mon profil   Carnet d'adresses   Bâtiments   **Vos demandes**

Nouv. demande

✓ Mesure   **Propriétaires et contacts**   Bâtiment   Données spécifiques de la mesures   Annexes   Résumé   Soumettre

\* Propriétaire ⓘ  Je suis le propriétaire

\* Personne de contact  Identique à celle du propriétaire

\* Contact technique  Identique à celle du propriétaire

### 4. Données du bâtiment

Vue d'ensemble   Mon profil   Carnet d'adresses   **Bâtiments**   Vos demandes

Nouv. demande

✓ Mesure   ✓ Propriétaires et contacts   **Bâtiment**   Données spécifiques de la mesures   Annexes   Résumé   Soumettre

\* Bâtiment

#### Nouveau bâtiment

\* Propriété   \* Année du permis de construire du bâtiment

\* Rue  \* Nr   Protection du patrimoine

Si le bâtiment n'a pas (encore) de numéro de maison, s'il vous plaît entrer xx

\* NPA  \* Localité  N° de parcelle

\* Utilisation principale après la mise en œuvre de la mesure ...

## 5. Données spécifiques aux mesures

Vue d'ensemble    Mon profil    Carnet d'adresses    Bâtiments    **Vos demandes**

Nouv. demande

✓ Mesure    ✓ Propriétaires et contacts    ✓ Bâtiment    **✓ Données spécifiques de la mesure**    Annexes    Résumé    Soumettre

**Conditions d'entrée en matière**

1. L'installation remplace un chauffage fonctionnant au mazout, au gaz naturel ou un chauffage électrique.
2. L'installation est utilisée comme chauffage principal.
3. L'installation doit être réalisée à une altitude supérieure ou égale à 800 m.s.m.
4. La demande est transmise avant le début des travaux d'installation.

**Conditions techniques**

1. Sont exclus : tous les poêles et toutes les chaudières à chargement manuel.
2. L'installation n'alimente pas un bâtiment qui peut être raccordé à un réseau de chaleur à distance approvisionné avec au moins 75% d'énergie renouvelable.
3. L'installation est munie du label de qualité Energie-bois Suisse ou équivalent.
4. La garantie de performance de SuisseEnergie, signée par un expert d'une entreprise spécialisée, doit être fournie.
5. L'installation de chauffage respecte les exigences de l'ordonnance cantonale sur l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les constructions et les installations (OURE) du 9 février 2011 (dimensionnement, isolation, régulation, etc.).

**Extrait des conditions générales**

1. Le propriétaire est responsable d'obtenir toutes les autorisations éventuellement nécessaires pour la réalisation des travaux. Le versement de la subvention ne pourra pas être effectué pour des travaux non autorisés.
2. Les demandes ne sont traitées qu'une fois tous les documents dûment complétés fournis (formulaire de demande, plans, calcul, etc.). Lorsque la qualité des dossiers est telle que cela exige un temps d'examen disproportionné, l'aide financière est réduite.
3. Toute modification d'un projet faisant l'objet d'une décision d'aide financière devra être soumise au SEFH et approuvée par celui-ci. Une modification de projet non approuvée peut conduire au refus de tout versement en raison du non-respect des conditions d'octroi.

**Documents à fournir**

Documents à joindre obligatoirement lors de la demande de subvention :

- Formulaire de demande signé
- Devis général de la production de chaleur, et éventuellement de la distribution de chaleur, y compris tous les travaux annexes à considérer (démontage, électricité, maçonnerie, citerne, etc.)
- Photos de la production de chaleur existante et des émetteurs de chaleur existants (radiateurs ou chauffage de sol)
- Factures d'énergie pour attester de la source d'énergie antérieure
- Hors habitat individuel (norme SIA 380/1 cat. II), détail du calcul de la SRE y.c. dossier de plans et coupe à l'échelle
- Copie du Label de qualité Energie Bois Suisse [https://www.energie-bois.ch/\\_Resources/Persistent/356b42538c044690713775115472adbc5a0f03da/319\\_Heizkessel\\_QS.pdf](https://www.energie-bois.ch/_Resources/Persistent/356b42538c044690713775115472adbc5a0f03da/319_Heizkessel_QS.pdf) ou déclaration de performance (DoP) et déclaration de conformité (DoC)
- Garantie de performance de SuisseEnergie dûment remplie <https://www.suisseenergie.ch/search/?searchinput=garantie+performance>
- Si plusieurs bâtiments sont raccordés, rajouter les documents suivants :
  - Plan d'implantation (carte topographique) de la nouvelle chaufferie et des bâtiments raccordés à celle-ci
  - Liste des bâtiments alimentés et indication des N°EGID et des SRE
- Hors habitat individuel (normes SIA 380/1 cat. II) : Extrait de cadastre

Essayez de limiter le nombre d'annexes en les regroupant dans des documents par thème.

---

**Général / Projet**

\* Début prévu des travaux

\* Fin prévue des travaux

\* La mesure est-elle liée à un projet d'agrandissement, de nouvelle construction ou de surélévation?  
 Oui     Non

\* Des locaux existants sont-ils nouvellement chauffés?  
 Oui     Non

\* Coûts d'investissement en CHF    CHF ⓘ

\* Année du système de chauffage avant rénovation

\* Système de production de chaleur avant les travaux

\* Subventions attribuées par des programmes tiers: l'une des affirmations suivantes s'applique-t-elle à votre situation?

- Une demande de subvention est déposée auprès de tiers pour le projet de rénovation
- Des certificats sont émis pour le projet de rénovation (en allant au-delà des exigences d'une convention d'objectifs ou dans le cadre de projets de compensation)
- Le site de votre entreprise est exonéré de la taxe sur le CO2 (en raison d'une convention d'objectifs avec la Confédération)

Oui  Non

## Mesure

\* Chauffage principal



\* Nombre de chaudières

Chaudière(s)

\* Puissance nominale de l'installation en kWh

kWh

\* Puissance calorifique de l'installation en kWh

kWfL

\* Surface de référence énergétique en m<sup>2</sup> avant la rénovation

m<sup>2</sup>

\* Surface de référence énergétique en m<sup>2</sup> après la rénovation

m<sup>2</sup>

\* Fabricant / Produit

\* Type(s)

\* Utilisation de la chaleur



\* Est-ce que le système de distribution de chaleur est installé pour la première fois? ⓘ

Oui  Non

\* Le SEFH souhaite élaborer une carte montrant les projets exemplaires réalisés dans le cadre du programme bâtiments. Les données publiées sont uniquement le type d'installation et l'emplacement.

\* Altitude au lieu de l'installation de chauffage à bois supérieure ou égale à 800 m.s.m ?

\* Possibilité de raccordement à un réseau de chauffage à distance avec au moins 75% d'énergie renouvelable ?

\* Eventuel facteur de correction de hauteur pour le calcul de la SRE (valeur par défaut : 1)

## Remarques

⏪ ANNULER

< RETOUR

SUIVANT >

## 6. Annexes à joindre à la demande

Vue d'ensemble   Mon profil   Carnet d'adresses   Bâtiments   **Vos demandes**

Nouv. demande

✓ Mesure   ✓ Propriétaires et contacts   ✓ Bâtiment   ✓ Données spécifiques de la mesure   **Annexes**   Résumé   Soumettre

Cliquez ici pour ajouter des fichiers

SELECTIONNER DES FICHIERS 

Fichiers téléchargés

Nom du fichier	Type	Taille du fichier	Actions
Aucune donnée disponible dans le tableau			

**Documents à fournir**

Documents à joindre obligatoirement lors de la demande de subvention :

- Formulaire de demande signé
- Devis général de la production de chaleur, et éventuellement de la distribution de chaleur, y compris tous les travaux annexes à considérer (démontage, électricité, maçonnerie, citerne, etc.)
- Photos de la production de chaleur existante et des émetteurs de chaleur existants (radiateurs ou chauffage de sol)
- Factures d'énergie pour attester de la source d'énergie antérieure
- Hors habitat individuel (norme SIA 380/1 cat. II), détail du calcul de la SRE y.c. dossier de plans et coupe à l'échelle
- Copie du Label de qualité Energie Bois Suisse [https://www.energie-bois.ch/\\_Resources/Persistent/356b42538c0446907137](https://www.energie-bois.ch/_Resources/Persistent/356b42538c0446907137) ou déclaration de performance (DoP) et déclaration de conformité (DoC)
- Garantie de performance de SuisseEnergie dument remplie <https://www.suisseenergie.ch/search/?searchInput=garantie+performance>
- Si plusieurs bâtiments sont raccordés, rajouter les documents suivants :
  - Plan d'implantation (carte topographique) de la nouvelle chaufferie et des bâtiments raccordés à celle-ci
  - Liste des bâtiments alimentés et indication des N°EGID et des SRE
- Hors habitat individuel (normes SIA 380/1 cat. II) : Extrait de cadastre

Essayez de limiter le nombre d'annexes en les regroupant dans des documents par thème.

**Indications**

Ici vous pouvez télécharger un nombre illimité de documents électroniques pour votre demande, par exemple des photos, des plans, offres et factures.

Une fois téléchargé, vous devez classifier le type de document.

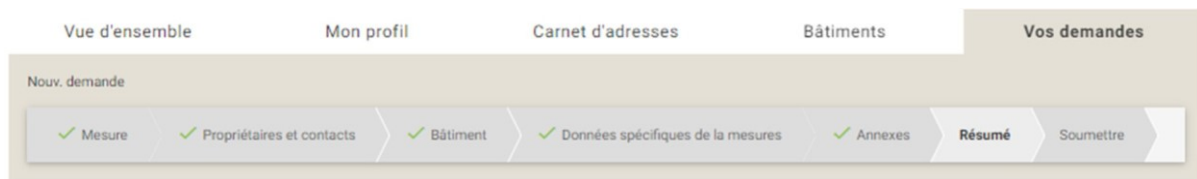
Les types de fichiers suivants sont autorisés:

- PDF
- JPG
- TIFF
- GIF
- PNG
- DOC/DOCX (Word)
- XLS/XLSX (Excel)

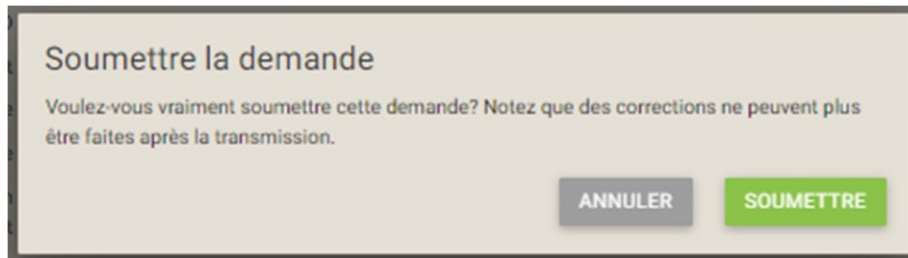
ANNULER

< RETOUR   SUIVANT >

## 7. Résumé de la demande



## 8. Soumettre



## Visualisation de la plateforme pour la demande d'achèvement

Une fois les travaux terminés, vous devez vous connecter à la plateforme de demande afin d'enregistrer la fin des travaux. La procédure est similaire à celle de la demande de subvention. La demande de versement des subventions dûment remplie doit être signée et envoyée au centre de traitement. Les documents listés ci-dessous doivent être téléchargés de manière groupée sur la plateforme de traitement.

Liste des annexes à fournir sur la plateforme :

- Formulaire d'achèvement des travaux signé
- Factures finales complètes (copie de toutes les factures finales des entreprises concernées), yc travaux annexes à considérer (démontage, électricité, maçonnerie, citerne, etc.)
- Protocole de mise en service dûment rempli et signé, yc indications des réglages (réglages des groupes, abaissements nocturnes, etc.)
- Photos du nouveau producteur de chaleur
- Photos de la nouvelle distribution de chaleur (corps de chauffe avec vanne thermostatique, distributeurs chauffage de sol, régulations par pièce, etc.)
- Coordonnées bancaires :
  - **Habitat individuel** : Infos bancaires du requérant: bulletin de versement, copie carte bancaire ou extrait compte bancaire à joindre obligatoirement
  - **Hors habitat individuel (normes SIA 380/1 cat. II)** : Infos bancaires du propriétaire ou de la copropriété: bulletin de versement, copie carte bancaire ou extrait compte bancaire à joindre obligatoirement
- Si plusieurs bâtiments sont raccordés rajouter la liste définitive des bâtiments alimentés et indications des N° EGID de tous les bâtiments et des SRE respectives